



Accueil / Actualités / Questions à Thierry Defrance de Tersant, trésorier de la FFTA

## Questions à Thierry Defrance de Tersant, trésorier de la FFTA

Article publié le **03/03/2021**

**Que finance la licence fédérale, quels sont les effets de la crise sur les finances fédérales, comment se profilent 2021 et 2022, le trésorier fédéral apporte son éclairage sur les enjeux des prochains mois pour la FFTA avec le souhait pour l'archer assidu et passionné qu'il est que la pratique et les compétitions puissent reprendre rapidement.**

### **Comment la fédération a-t-elle réussi à traverser l'année écoulée sur le plan financier ?**

L'année 2020 a été très agitée, nous avons dû ajuster les budgets à plusieurs reprises en fonction des événements qui s'annulaient les uns après les autres et des évolutions de la politique fédérale. Cela a généré moins de dépenses alors que les recettes dépendaient des licences et des subventions 2020 encaissées ou décidées avant la crise sanitaire. De ce fait, nous avons décidé d'engager des moyens financiers sur la campagne de rentrée et pour d'autres actions. Au final, le résultat financier est largement excédentaire, de l'ordre de 400.000€. Cela va nous permettre d'aborder les prochains mois et d'accompagner la relance, dès que l'activité pourra reprendre.

### **A ce sujet quel est le rôle du trésorier dans la stratégie fédérale ?**

Son rôle n'est pas uniquement comptable ; nous devons analyser le passé et nous projeter dans l'avenir sur le long terme en fonction de la politique définie par le Président et le Comité Directeur. Il nous faut donc avoir une vue d'ensemble et nous projeter à minima en 2022 voire jusqu'en 2024. Un exercice isolé, qu'il soit bon ou mauvais, n'a pas de signification s'il n'est pas remis en perspective du développement de la Fédération. Actuellement, avec l'arrêt de la pratique et la baisse du nombre des licenciés, il faut avoir à l'esprit que le budget primitif 2021 est déficitaire de 300.000 € et que celui de 2022 risque de l'être à minima du même montant

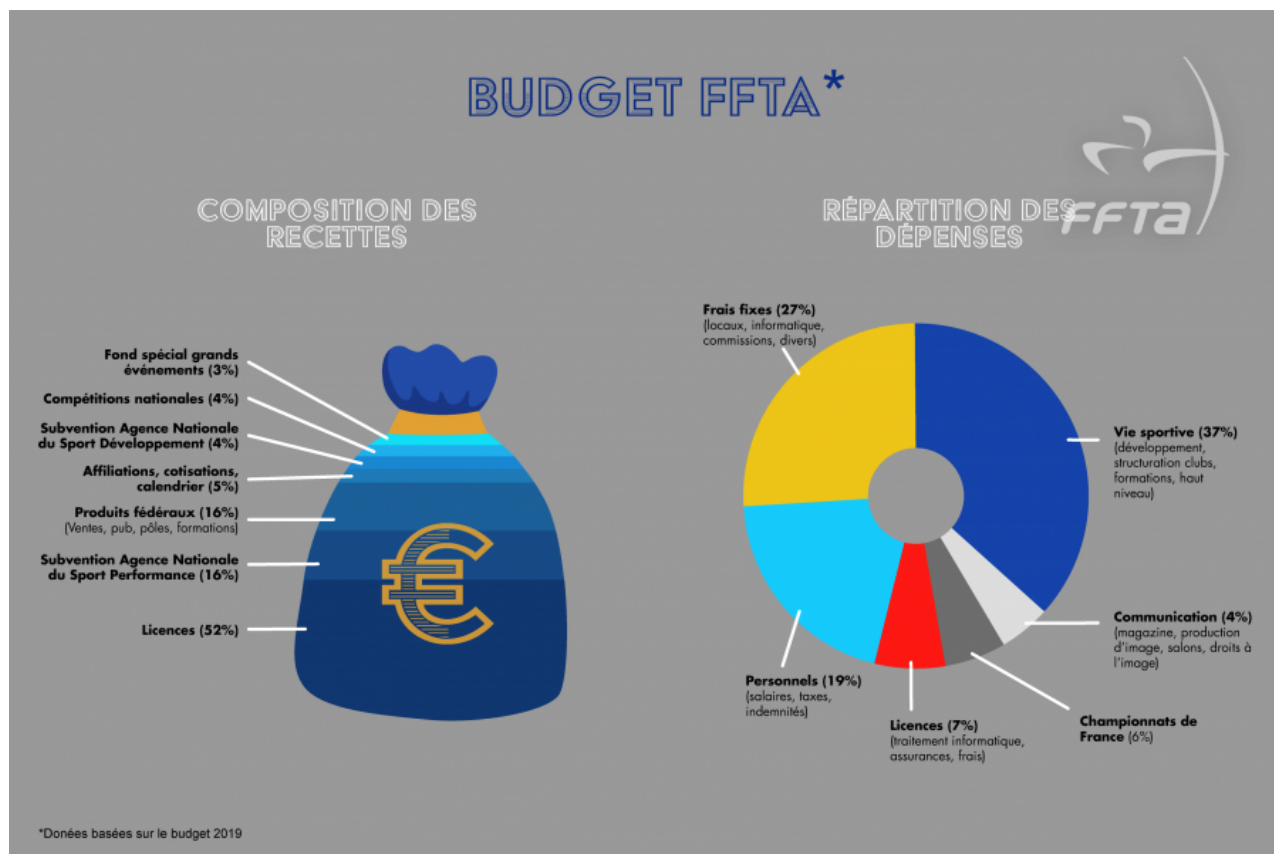
### **Sur quoi l'équilibre financier de la FFTA repose t'il ?**

Nous sommes l'une des rares fédérations à répondre à la demande du ministère des Sports sur la part de recettes fédérales par rapport à la part de subventions. Nos recettes sont constituées pour 50% des licences soit 2,2 M€, pour 20% de subventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS) principalement sur le haut niveau (650000 euros) et diverses actions et 25 % proviennent d'autres recettes fédérales (inscriptions au calendrier, aux épreuves fédérales, affiliations, boutique...).

Le montant moyen de la licence fédérale est de 30€, la perte de 17.000 licences par rapport à 2020 (55.000 licenciés en 2021 contre 72.000 en 2020) représente une baisse des recettes fédérales de 510.000€ par année.

## Quelles sont les charges que doit assumer la FFTA pour assurer son fonctionnement ?

La fédération a des charges fixes difficilement compressibles avec 15 salariés et 9 cadres d'Etat rattachés au service de la FFTA qui sont payés par l'Etat et qui bénéficient de primes fédérales pour de faibles montants auxquels s'ajoutent les charges de fonctionnement constituées par le siège fédéral, les services informatiques, les assurances, le fonctionnement des instances élues et des commissions. Cela laisse 40% du budget pour les actions. Je tiens à préciser que le budget du haut niveau qui se monte à 1,32 M€ est financé à 50% par l'ANS et à 50% par la FFTA, il doit permettre de préparer notamment les JO de 2021 et de 2024.



## Lorsqu'un archer s'inscrit dans un club, comment se répartit la somme versée entre la Fédération, le comité régional, le départemental et le club ?

Cela est difficile à évaluer car il y a une forte disparité entre les clubs selon leur taille et les services apportés et les cotisations départementales et régionales.

Si l'on prend une cotisation moyenne à 150€, 75€ vont au club, 40€ (\*) à la fédération, les 35€ restants se répartissent entre la région et le département.

## Est-il imaginable de rembourser une part sur la licence fédérale aux licenciés ?

Cette demande est récurrente mais pas majoritaire. Sur ce sujet, il y a plusieurs points à mettre en lumière, cela a été fait par le CNOSF et par le Ministère. Sur le fond, la FFTA est bâtie sur le modèle associatif, ce n'est pas une entreprise délivrant une prestation sportive comme peut l'être par exemple une salle de sport. Le paiement de la licence et plus largement de l'inscription dans un club constitue donc une adhésion à un projet associatif. Sur le plan national, le montant de la licence est décidé par l'assemblée générale et un remboursement, même partiel, est donc du ressort de l'assemblée. Sur la forme, l'hypothèse d'un remboursement de 5 € par licenciés qui représente quelques encoches ou un morceau de flèche, représenterait pour la fédération un montant très élevé de l'ordre de 275.000€ sur la base de 55000 licenciés, de plus cela nécessiterait des développements informatiques spécifiques assez coûteux. On pourrait imaginer faire un PGE (Prêt Garanti par l'Etat) mais cela hypothéquerait l'avenir et pour le rembourser il faudrait augmenter sans doute le prix de la licence, ce dont personne

ne veut dans la période actuelle.

Plutôt que de rembourser une part des licences, le président et le CODIR se sont prononcés en faveur de la mise en place d'un plan de relance et d'aides à nos structures.

### A quelle hauteur le plan de relance de la FFTA se situe-t-il ?

Le rôle du trésorier n'est pas de décider des actions à mener, mais indique si et comment elles sont finançables et à quel niveau.

Notre vision à long terme sur les finances de la Fédération, nous a amenés à proposer de consacrer 150.000€ du résultat positif de 2020 à la mise en place du plan de relance en 2021 défini par le président et le CODIR.

**MA LICENCE TIR À L'ARC - QU'EST-CE QUE JE PAYE ?**

The infographic is divided into four vertical panels, each representing a different level of payment for a license:

- MON CLUB:** Represented by a target icon. Text: "La part de l'adhésion club dépend de chaque structure. Entre 40 et 200€ en moyenne".
- FF TIR À L'ARC:** Represented by the FFTA logo. Text: "Licence fédérale de 12 à 40€ + 2€ de part grands événements".
- COMITÉ RÉGIONAL:** Represented by a map of France. Text: "La cotisation régionale est comprise entre 0 et 50€".
- COMITÉ DÉPARTEMENTAL:** Represented by a map of France with departmental boundaries. Text: "La part des départements varie entre 0 et 16€".

### Comment la fédération se projette t'elle vers 2022 ?

Grace aux politiques financières menées depuis maintenant douze ans en large coopération avec les Présidents de la Fédération, d'abord Philippe BOUCLET, puis Jean-Michel CLEROY, avec Eliane Guillon, dont j'ai été l'adjoint pendant huit ans, puis avec l'aide de Julien MEGRET, le trésorier adjoint, notre gestion sérieuse fait que la fédération est solide financièrement et peut vivre cette période avec une relative sérénité. Nous n'avons pas d'inquiétude pour 2021. Pour 2022 tout se jouera en septembre-octobre 2021 avec la prise de licence 2022. Si le nombre de licenciés remonte de manière significative, nous aurons des moyens d'action, en revanche, s'il reste stable ou pire diminue encore, nous n'aurons d'autre choix que de prendre des mesures qui pourraient être difficiles.

Il ne faut pas perdre de vue également que nous avons à organiser des étapes de la coupe du monde.

Les budgets sont isolés dans le Comité d'Organisation France Tir à l'Arc (COFTA) et sécurisés, mais c'est aussi un suivi important qui est effectué pour l'essentiel par Julien MEGRET. On avance avec prudence, cela nous a d'ailleurs amenés à renoncer à organiser les finales au Château de Vincennes à la fois pour des raisons financières et avec la perspective de ne peut-être pas pouvoir accueillir de public en juin prochain.

Pour moi, en conclusion et pour tous nos archers l'objectif est de pouvoir continuer à pratiquer notre sport préféré dans le cadre de la fédération et d'inciter tous les archers à se licencier à la FFTA.